

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
11 mars 2024

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 1er juillet 2024*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 11 mars 2024 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Présent
BONNET Manon	Présente
BOURSIER Jérôme	Présent
BRIS Céline	Présente
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Présente
BUTIN Soline	Présente
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Patrice MARCILLLOUX
CONTAMINA Sandra	Excusée, donne procuration à Anne-Rachel HERMETET
DUCROQUET Aude	Présente
DUHAMEL Philippe	Présente
FASQUEL Jean-Baptiste	Présent
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GOUDET Olivier	Présent
GOUJON Antoine	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Présente
JACQUES Marie-Agnès	Présente
LAGARCE Frédéric	Présent
LAMBERT WIBER Sophie	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
MARCHAUD Alix	Présent
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Présent
MERCIER Nicolas	Présent
MILLOT Vincent	Présent
PAGANO Alain	Présent
PERCHEPIED Laure	Présente
PIRES NEGRAO Marcelo	Présent
SCHMIDT Aline	Présente
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Excusé, donne procuration à David CANEVET
TAILLEFAIT Antony	Présent
UGO Valérie	Présente
VAN BOGAERT Patrick	Présent

Membres à titre consultatif présents :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice générale-adjointe

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
1.1 Présentation des membres élus à la CR.....	1
2. Affaires générales et statutaires	1
2.1 Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la CR.....	1
2.2 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente.....	2
2.3 Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR.....	2
2.4 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Végétal & Environnement 8	
2.5 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Matériaux.....	9
2.6 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Santé	10
2.7 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle MathSTIC.....	10
2.8 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle LL-SHS	11
2.9 Présentation des invités permanents à la CR - information	11
2.10 Information sur les élections à venir aux commissions permanentes.....	12
2.11 Information sur les élections à venir aux conseils de gestion des services communs 12	
2.12 Rappel sur les élections à venir aux sections disciplinaires de l'établissement....	13
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 11 mars 2024	14

Mme GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 11 mars 2024, 38 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 35 membres présents et 3 membres représentés). Elle fait état des présents et des excusés.

1. Informations générales

1.1 Présentation des membres élus à la CR

Madame GROLLEAU propose que chaque membre élu à la CR se présente à tour de rôle en ce début de mandat (*cf. diaporama de séance*).

Suite à ce tour de table, elle rappelle que La Commission de la Recherche du Conseil académique :

- adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration (CA) et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le CA.
- adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.
- fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche.
- est consultée sur les critères d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

La CR est composée de 40 membres et de la présidente. En cas de partage égal des voix, la présidente a voix prépondérante.

2. Affaires générales et statutaires

2.1 Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la CR

Madame GROLLEAU indique que trois personnalités extérieures membres de la CR proposées par la présidente siègent déjà :

- Une personnalité extérieure représentant les activités économiques :
 - Angers French Tech / Mme Corine BUSSON-BENHAMMOU – Directrice générale
- Deux personnalités extérieures représentant les grands services publics :
 - CHU Angers / Mme Valérie UGO – Vice-Présidente Recherche (PU-PH)
 - CNRS / M. Rémi CARLES – DR CNRS à IRMAR (Rennes)

Madame BUSSON-BENHAMMOU explique qu'Angers French Tech héberge et accompagne une quarantaine de start-ups dans la green tech et la deep tech pour la plupart. Ces start-ups sont globalement prêtes pour recruter et intégrer le marché green tech français ou européen. Plusieurs filiales sont actuellement en train de se créer un peu partout dans le monde. Angers French Tech compte 180 personnes dont 3 femmes mais il faut savoir que l'innovation et la parité ne font pas bon ménage, et elle travaille actuellement pour rétablir une certaine parité.

Madame GROLLEAU précise qu'elle voit deux avantages à aller chercher des personnalités extérieures. La première a trait à une expertise qu'il est possible d'aller chercher à l'extérieur, ce qui constitue un apport pour l'Université d'Angers. Par ailleurs, il s'agit aussi d'une opportunité de s'ouvrir vers l'extérieur et de faire connaître les activités de l'établissement, et notamment en matière de recherche.

Madame UGO rappelle que le CHU est le lieu du soin, le lieu de l'enseignement et de la recherche en santé et le lieu d'une recherche qui est un tout. Elle est très heureuse de siéger en CR de l'Université d'Angers et est prête à travailler avec les élus.

Madame GROLLEAU confirme qu'il y a un besoin d'interconnaissances entre les activités du CHU et celles des autres unités de recherche de l'Université.

Monsieur TAILLEFAIT aimerait que madame GROLLEAU effectue une déclaration de politique générale en matière de recherche.

Madame GROLLEAU explique que la stratégie recherche sera évoquée lors de l'élection de la vice-présidente recherche.

2.2 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente

Madame GROLLEAU propose à monsieur Vincent MILLOT de siéger au sein de la CR. Il est directeur de Terre des sciences, centre de culture scientifique, technique et industrielle sur la place d'Angers, dont les locaux se situent à Belle-Beille. Cette proposition renvoie à l'attachement de l'Université à la médiation scientifique. Monsieur MILLOT a transmis une petite vidéo étant donné qu'il ne pouvait pas être présent aujourd'hui, qu'elle propose de diffuser.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur Vincent MILLOT est élu personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 36 voix pour et 2 votes blancs.

2.3 Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR

Madame GROLLEAU rappelle qu'elle s'était présentée à l'élection à la présidence de l'Université avec une équipe déjà formée et madame Sandra CAMUS était alors pressentie pour avoir la responsabilité de vice-présidente en charge de la CR.

Madame CAMUS indique que le rôle des membres de la CR sera de représenter l'ensemble des personnes et des entités qui œuvrent pour la recherche à l'Université d'Angers. Il s'agit d'un rôle important. L'objectif est de travailler ensemble pour mettre son énergie au service de la recherche et de l'intérêt collectif. Il y aura bien entendu des avis divergents, des

positions contraires mais celles-ci viendront enrichir les débats. Il faudra agir dans un sens commun pour que l'activité scientifique, avec ses forces et ses faiblesses, puisse bénéficier des opportunités qui se présenteront à elle et qu'il faudra aller chercher. Les défis à relever seront de différentes natures :

- le soutien financier à la recherche : le financement de la recherche à l'Université d'Angers sera soutenable si l'établissement a la capacité d'honorer les programmes actuels et futurs à partir d'un modèle de gestion qui sera équilibré, réaliste et acceptable. La dotation du ministère est en diminution. Toutefois, il faudra défendre auprès de la tutelle ses droits à des moyens financiers et humains supplémentaires compte tenu de la sous-dotation récurrente. En parallèle, il faudra aller chercher d'autres sources de financement (collectivités territoriales, Région, Angers Loire Métropole, ville d'Angers). Il s'agira aussi d'aller chercher des sources de financement via les appels à projet ambitieux comme ceux de l'ANR, de l'ERC, d'EU-Green, de la bourse Marie Curie, d'Horizon Europe, etc. Ces appels à projet sont une véritable opportunité. Ils représentent un vrai tremplin pour amorcer, développer, consolider des recherches et des réseaux. Ils ont permis et permettront encore à un nombre important de collègues de développer des recherches qui, sans ces réponses aux appels à projet, n'auraient pas pu développer leurs recherches. Elle pense qu'il est essentiel de continuer à soutenir les réponses à ces appels à projet ambitieux sans lesquels l'Université d'Angers risque de perdre en visibilité, en attractivité et en dynamisme. Pour autant, le financement de la recherche par les appels à projet a des revers. Il est chronophage, avec des réussites incertaines. Il mobilise du personnel en amont de l'obtention du projet, puis en aval une fois que le projet a été obtenu. Il peut décourager des collègues qui essuient des échecs successifs. C'est la raison pour laquelle elle proposera de prendre le temps de réfléchir ensemble à des solutions qui pourraient être envisagées pour essayer d'éviter les écueils.
- L'attractivité de la recherche à l'Université d'Angers : la pyramide des âges montre qu'un certain nombre de collègues partiront à la retraite dans les prochaines années alors que la recherche tend à susciter un peu moins de vocations. On le voit par exemple sur les doctorats. Il est de plus en plus difficile dans certaines disciplines de trouver des doctorants alors que des financements de thèse sont disponibles. Pourtant, il faut assumer la relève de l'enseignement supérieur et de la recherche de demain. Pour ce faire, l'idée est de rendre les étudiants plus acteurs de la recherche, de manière plus systématique et plus tôt dans leur cursus. Il y a aussi probablement une marge de progression sur la qualité de vie des doctorants, en prenant mieux en compte la spécificité de leur situation. Elle évoque les doctorants en situation de handicap mais aussi les doctorants internationaux, les doctorants salariés, les doctorants qui enseignent dans les composantes, etc. Il lui semble important de leur donner une place à part entière dans les discussions, d'autant plus que les doctorants sont nombreux à être particulièrement volontaires, stimulants et créatifs. Les départs à la retraite vont aussi concerner un nombre non négligeable de chercheurs INSERM, CNRS et INRAE. Il faudra déployer des leviers en amont et pendant le processus de recrutement pour favoriser l'arrivée de nouveaux chercheurs des Organismes Nationaux de Recherche (ONR) qui sont des collègues précieux pour la dynamique de recherche des unités. En termes de santé, elle souhaite valoriser la recherche clinique et mettre l'accent sur la construction de stratégies de recherche communes avec les partenaires que sont le CHU, l'INSERM

et le CNRS avec de véritables engagements en termes d'objectifs et de moyens. Pour renforcer les liens de confiance avec l'Université d'Angers, un ou une déléguée recherche en santé sera nommée, après appel à candidature. Cette personne sera choisie conjointement par la directrice du CHU d'Angers, le doyen de la faculté de santé, la présidente et elle-même. Cette personne sera membre invité du bureau de la recherche et devra avoir, comme qualité, une bonne connaissance de la recherche clinique et pré-clinique, des facilités pour tisser des liens avec les ONR et des capacités de négociation et de coordination avec les personnes et les entités concernées.

- Rapprocher les disciplines, créer du lien et développer de l'entraide : pendant la campagne, elle s'est aperçu qu'un nombre important de collègues aspirent à se rapprocher scientifiquement d'autres collègues de l'Université d'Angers, de façon intra-disciplinaire mais aussi interdisciplinaire. Les SFR font un travail remarquable sur ce point et il faut probablement aller plus loin, et affiner davantage les réponses aux besoins des uns et des autres. Il s'agit de besoins de collaborations ponctuelles ou répétées, de besoins de collaborations lointaines ou immédiates, de besoins d'une expertise ad hoc ou de se rapprocher des autres disciplines pour lancer de nouveaux projets de recherche. Il faudra encourager ces rapprochements fertiles entre disciplines. Plus largement, elle souhaite développer l'esprit d'entraide et décloisonner entre les SFR, les unités de recherche et les individualités, en stimulant les invitations croisées et les partages d'expériences. Il y a un réel besoin d'interconnaissances qu'il faut entendre.
- Accompagner les transitions, en particulier celle du développement durable et de la responsabilité sociétale : cette dimension devra être prise en compte de manière systématique dans les réflexions et dans les décisions. Il faudra définir un schéma directeur DD&RS en accord avec le vice-président CA et responsabilité sociétale afin de réduire l'impact environnemental des activités de recherche. L'objectif est de penser la recherche par le prisme des économies d'énergie et de la décarbonation des activités. Il reste par exemple beaucoup à faire en matière de traitement des déchets. La composante mobilité sera également très importante dans l'équation, sachant qu'il faudra concilier ce qui relève de la sobriété énergétique et la nécessité des mobilités internationales pour la production de la connaissance. Cette problématique DD&RS devra être intégrée dans les décisions sur les infrastructures, les équipements, les rénovations du bâti dans la mesure où cela est lié aux activités scientifiques. C'est la raison pour laquelle il faudra travailler en lien direct avec les directeurs de composante, les directeurs de SFR, les directeurs d'unité, ainsi que les vice-présidents en charge des relations internationales, du numérique et du patrimoine.

Bien d'autres défis existent en termes de recherche pour l'Université d'Angers dont ceux de la Science ouverte, de la Science avec et pour la société, etc. C'est en ce sens que la gouvernance a souhaité que le directeur de Terre des sciences siège en CR. Comme autre défi, elle pense aussi au continuum recherche-valorisation, à l'innovation, aux partenariats qu'il faut appréhender de concert avec le vice-président qui en aura la charge ainsi que les acteurs du secteur socioéconomique.

Les derniers mois de campagne lui ont permis de prendre la mesure de la fonction de vice-présidente recherche de l'Université d'Angers. Première interlocutrice de la présidente pour les sujets d'ordre scientifique, son rôle sera de coordonner, de soutenir et d'animer la

recherche au sein de l'Université d'Angers avec le soutien des vice-présidents et des services support. Pour y arriver, elle s'appuiera sur ses connaissances, ses compétences et ses expériences passées. Concernant la recherche, son parcours est marqué par des productions scientifiques, des encadrements et soutenances de thèse et HDR, des directions de thèse et HDR, des participations à des jurys de thèse et HDR, des coordinations de programmes scientifiques, des activités de valorisation et de diffusion de la recherche. Elle est membre de la CR depuis plusieurs années, pour la première fois en 2016. Elle est membre du comité de direction de la SFR Confluences depuis 2019. Elle dirige le laboratoire de recherche GRANEM puis 2019 qui regroupe environ 70 chercheurs, une quarantaine de doctorants et une équipe administrative, et qui a pour particularité d'avoir un fort taux d'autofinancement grâce aux contrats. Elle a récemment fini son mandat de quatre ans au CNU, a été membre de comité d'évaluation HCERES pour l'évaluation d'une unité de recherche et experte ANR pour un projet international.

Si elle se présente aujourd'hui en tant que vice-présidente recherche à l'Université d'Angers, c'est pour une raison particulière. C'est l'envie de travailler avec les élus pour le bien de la recherche de l'Université d'Angers. Elle croit avoir pour qualité d'être accessible, ouverte au débat même dans la contradiction. Elle a la volonté d'aller sur le terrain et de garder cette proximité. Son vœu le plus cher est de réussir ensemble à donner l'envie, comme elle l'a elle-même, au plus grand nombre à l'Université d'Angers, de s'engager dans et pour la recherche.

Madame GROLLEAU ajoute qu'une université sans recherche n'est plus une université. Il faut déjà penser à la préparation du prochain contrat quinquennal qui débutera en 2028. Elle souhaite travailler en lien avec les partenaires locaux dont le CHU d'Angers mais aussi les ONR et les collectivités. L'objectif est de construire une politique d'attractivité commune. Il faudra tenir compte de la transition écologique et du développement soutenable dans la pratique de recherche mais aussi dans les sujets de recherche. L'interdisciplinarité consiste à faire un pas de côté pour les recherches et il faudra voir ce qu'il est possible de mettre en place pour la faciliter. Enfin, la gouvernance souhaite aider les chercheurs à aller chercher des financements, et elle annonce que la pluriannualisation des crédits recherche sera mise en place.

Monsieur LAGARCE est très heureux d'entendre ces propos car il partage le diagnostic. Il salue l'évolution des relations avec le domaine de la santé. Il a longtemps siégé en CR et la problématique est de savoir comment il est possible de travailler ensemble. Le bureau est assez pléthorique, ce qui signifie qu'il y aura une CR avant la véritable CR. Il aimerait savoir comment la discussion va pouvoir vivre en CR. Un autre point important concerne la symétrie d'informations c'est-à-dire qu'il a appris aujourd'hui qu'il faudra élire en séance les membres du bureau, ce qui l'interroge. Il espère que les ordres du jour de la CR ne seront pas transmis juste avant la commission, ce qui empêche toute discussion entre membres en amont. Monsieur LAGARCE soulève surtout des problématiques de forme et pas sur le fonds des idées qu'il rejoint absolument.

Madame GROLLEAU explique que l'élection des représentants des pôles au niveau du bureau n'est qu'une application du règlement intérieur. Il faut absolument élire ce bureau dès aujourd'hui.

Madame CAMUS pense que des temps doivent être consacrés au partage des informations et aux discussions. Le fait de ne pas être d'accord permet parfois de proposer des solutions plus riches, plus intéressantes et plus constructives. C'est la raison pour laquelle elle trouve essentiel qu'il y ait un bureau de la CR qui sera un temps de préparation de la commission en elle-même. L'idée est d'être efficace mais de ne pas décider de manière tranchée. Les temps de discussion peuvent être à la fois en CR et en bureau de la CR. Il faut notamment réfléchir à d'éventuelles stratégies à mettre en place pour les financements par appel à projet, et elle ne souhaite pas prendre seule cette décision. Son idée est de mettre en place des groupes de réflexion ouverts en parallèle de la CR. Par ailleurs, les dates des CR de l'année universitaire 2024-2025 seront transmises avant les vacances d'été. Plus le calendrier sera anticipé plus les membres auront du temps pour inscrire des points à l'ordre du jour.

Madame GROLLEAU confirme que le bureau prépare mais ne décide pas. En outre, l'objectif est bien de débattre davantage en CR et de laisser de l'espace au débat. Elle en profite pour lister quelques sujets sur lesquels la CR devra débattre prochainement : le débat d'orientation budgétaire ; la politique d'attractivité commune à conduire avec le CHU et les collectivités ; un débat d'orientation recherche à l'automne prochain en amont des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) ; la création d'équipes émergentes ; la place du numérique et de l'intelligence artificielle dans la recherche...

Monsieur GIMEL insiste sur l'importance que les membres reçoivent les documents de séance suffisamment en amont pour établir un véritable débat. Il est hors de question d'apprendre les décisions de classement ou d'interclassement du bureau le jour de la séance pour pouvoir observer la politique de la présidence et les alternatives éventuelles proposées par des collègues. Par ailleurs, le problème de la recherche à l'Université est avant tout l'entrave c'est-à-dire que les chercheurs sont empêchés d'en faire. Il rappelle que le code de l'éducation précise que l'activité de recherche ne se fait que dans la sérénité. Il est question de mettre en place des appels à projet en interne à l'Université d'Angers comme si les appels à projet externes n'étaient pas suffisants. La décarbonation des activités de recherche est une entrave supplémentaire. Il croit que toute l'éducation nationale représente 1 % des émissions de carbone, ce qui est minime. Il estime qu'il faudrait décarboner en priorité l'alimentation et le transport qui sont les deux premières sources d'émissions de carbone dans le monde. Monsieur GIMEL ne nie pas le changement climatique mais ne pense pas que l'un des objectifs prioritaires soit d'entraver encore davantage la recherche.

Madame CAMUS ne croit pas que le fait de s'inscrire dans une démarche DD&RS vienne entraver l'activité de recherche. Il s'agit plutôt de penser l'activité de manière un peu plus vigilante, en se posant des questions sur ce que l'on fait en interne. Il ne faut pas s'interdire de faire de la recherche dans de bonnes conditions, tout en la faisant de façon raisonnable sur la DD&RS.

Monsieur AMIARD évoque le remplacement des 4 000 litres d'eau chaude qui ne servaient pas à la MRV par des ballons, ce qui n'a pas entravé la recherche mais a permis de réaliser des économies de plusieurs dizaines de milliers d'euros à l'Université d'Angers. Il y a donc la recherche en tant que telle mais aussi son environnement. Il s'agit de mieux utiliser les infrastructures bâtementaires et numériques au sein de l'existant et dans les nouveaux projets. Les bâtiments recherche représentent des gouffres financiers pour

L'Université parce qu'ils ont été conçus à une époque où les transitions importaient peu. Le dispositif Intracting génère aujourd'hui plus de 12 000 € d'économies par an et a été présenté à tous les maires du Maine-et-Loire en décembre dernier pour qu'ils appliquent ce dispositif afin d'isoler leurs écoles, mieux traiter l'air dans les bâtiments publics, etc. L'Université est une organisation qui se doit d'être exemplaire sur le territoire et a un rôle de transfert à d'autres qui n'ont pas les capacités de déployer ces expérimentations.

Madame CAMUS revient sur la question des documents de séance et reconnaît qu'il faudra les transmettre en amont aux élus pour qu'ils disposent des informations. Pour autant, il ne s'agira que de propositions qui seront discutées et votées en séance.

Monsieur TAILLEFAIT signale qu'il a été dit qu'une université sans recherche n'est pas une université. Il imagine que la gouvernance a identifié des risques pour la pérennité des activités de recherche. Il aimerait connaître les secteurs concernés et les cause et nature de ces risques.

Madame GROLLEAU évoque l'évolution de la démographie étant donné que les départs à la retraite devraient augmenter de 50 % dans les prochaines années au niveau national, soit 250 enseignants-chercheurs que l'Université d'Angers devra remplacer à l'horizon 2030. Il va donc falloir former les nouveaux docteurs et être attractif par rapport à d'autres établissements qui vont connaître la même problématique. Par ailleurs, elle identifie le manque de financement pour soutenir la recherche. L'Université d'Angers est sous-dotée et il va falloir aller chercher des financements au niveau de l'État mais également au niveau des appels à projet en les choisissant bien. Il ne faut pas nier le fait que la recherche décline sur le site d'Angers.

Monsieur PAGANO entend la volonté de travailler ensemble et s'en félicite. Les résultats de l'élection pour la présidence de l'Université ont été assez serrés et les voix sont assez partagées au sein de la communauté universitaire. Il comprend que la présidente va proposer le vote de la vice-présidence recherche et ensuite celui du bureau de la CR avec des candidatures déclarées en séance. Il suggère que la présidente s'engage à prendre des élus des deux listes au sein du bureau pour symboliser cette volonté de travailler ensemble.

Madame CAMUS explique que les élus sont amenés à se porter candidat et la CR votera la constitution du bureau de la CR.

Monsieur LAGARCE reconnaît qu'il y avait des listes communes il y a quatre ans mais il se souvient que l'ancien vice-président recherche avait proposé une liste de noms. S'il s'agit de faire acte de candidature aujourd'hui, il demandera une suspension de séance pour pouvoir discuter entre élus.

Madame CAMUS souligne que cette information était bien inscrite dans l'ordre du jour.

Madame GROLLEAU répète que le règlement intérieur dit bien que la CR doit élire les représentants des pôles au sein du bureau de la CR.

Monsieur PAGANO indique que le règlement intérieur n'empêche pas la présidente de faire une proposition orale et libre à chacun de se présenter ensuite. Il évoque une démarche symbolique plutôt que juridique.

Madame CAMUS estime que n'importe quel élu peut se présenter pour faire partie du bureau comme le stipule le règlement intérieur. Il est difficile pour la gouvernance de demander de voter pour telle ou telle personne. Elle croit aussi que ce n'est pas au niveau du bureau que la recherche de l'Université d'Angers se joue. Le bureau est simplement un outil pour aider la CR à se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Le cœur de la recherche se situe bien au niveau de la CR.

Monsieur LAGARCE souligne qu'il n'est pas concevable qu'aucun membre de la liste "Notre Université" soit présent au sein du bureau, non pas pour peser dans la décision mais simplement pour être sûr que les informations soient transmises. Lors de la précédente mandature, le bureau n'était composé que de membres d'une seule liste et les informations n'étaient pas transmises, et certains élus n'avaient même plus envie de venir en CR qui était devenue une chambre d'enregistrement.

Madame CAMUS assure que la campagne est terminée et il n'y a donc plus de question de liste. Les élus de la CR et ceux qui siègent au bureau doivent travailler pour le collectif.

Madame GROLLEAU affirme que les documents transmis aux membres de la CR ne sont pas différents de ceux transmis aux membres du bureau de la CR. Il s'agit simplement de faciliter le travail des élus. Elle souhaite amener des hypothèses ou donner du sens au classement proposé. Les élus de la CR auront tout à fait le droit de dire qu'ils ne sont pas d'accord avec le classement présenté.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Madame Sandra CAMUS est élue Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche sur proposition de la Présidente.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 23 voix pour, 14 voix contre et 2 votes blancs.

2.4 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Végétal & Environnement

Madame GROLLEAU rappelle que le bureau de la CR est composé de :

- Le/La président.e
- Le/La Vice-président.e en charge de la recherche
- Le/La Vice-président.e en charge de la valorisation scientifique
- 1 membre de la Commission de la Recherche par pôle de recherche
- Les directeurs.rices de SFR, en qualité d'invités

La DRIED et la Direction Générale des Services assistent aux réunions du Bureau. Peuvent être invités, en fonction de l'ordre du jour : le/la Vice-président.e en charge des relations internationales ; le/la Directeur.rice du Collège Doctoral ; le/la délégué.e Recherche en Santé ; un représentant du volet environnement en qualité d'invité

Le rôle du bureau de la CR est de participer à la préparation et à la mise en œuvre des décisions de la CR. Madame GROLLEAU donne quelques exemples de ses missions :

- Propose le calendrier et les modalités de mise en œuvre des actions liées à la stratégie scientifique de l'établissement et à l'accompagnement des unités de recherche
- Élabore une proposition de budget de la recherche : les crédits scientifiques et le financement de la politique scientifique
- Propose une sélection et un classement des moyens de l'Université d'Angers pour la recherche
- Propose une sélection et un classement des contrats doctoraux financés par l'université et les collectivités locales
- Propose les critères de sélection et les attributions des PEDR
- Propose un classement et un avis sur les délégations CNRS et CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques)

Monsieur TAILLEFAIT demande une suspension de séance de 10 minutes pour que les élus puissent se concerter.

Monsieur VAN BOGAERT suggère que les pôles se réunissent pendant 10 à 15 minutes pour décider d'un candidat unique pour leur pôle.

Madame GROLLEAU accorde cette suspension de séance.

Suspension de séance.

Madame PERCHEPIED fait acte de candidature pour le pôle végétal & environnement.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Madame Laure PERCHEPIED est élue représentante du pôle végétal & environnement au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 29 voix pour, 7 voix contre, 2 votes blancs et 1 bulletin nul.

2.5 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Matériaux

Monsieur CANEVET fait acte de candidature pour le pôle Matériaux. Ses activités de recherche portent sur la physique-chimie des matériaux. Il a été porteur de différents types de projets depuis 2011 et a développé un certain nombre de collaborations avec différentes unités de l'Université d'Angers. Il est assez investi dans la formation par la recherche. Il est membre de l'équipe de direction de MOLTECH. Il souhaite œuvrer pour le collectif et espère qu'il sera possible de dépasser les clivages, et penser au-delà des pôles pour l'Université d'Angers dans son ensemble.

Monsieur MERCIER fait acte de candidature pour le pôle Matériaux. Il est PU à MOLTECH Anjou depuis 2006 et anime une équipe de recherche avec deux doctorants qu'il encadre, une ingénieure de recherche et un chargé de recherche CNRS. Il travaille en sciences des

matériaux, en particulier pour le photovoltaïque. Il a récupéré quelques contrats et déposé un brevet sur le domaine du photovoltaïque. Par ailleurs, il est responsable de la L3 Sciences physiques et chimiques, et a été membre du conseil d'UFR Sciences. Il a siégé pendant 12 ans au CNU et est prêt à s'investir pour la collectivité.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur David CANEVET est élu représentant du pôle matériaux au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 20 voix pour, 17 voix contre et 2 votes blancs.

2.6 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Santé

Madame SCHMIDT fait acte de candidature pour le pôle Santé. Elle est PU-PH en hématologie et fait partie de l'équipe Immunité innée et immunothérapie au sein du CRCI2NA. Elle travaille sur l'immunité acquise, les soins de support et la leucémie aigüe. Elle fait partie de plusieurs groupes de recherche et est responsable du M1 Biologie-Santé au département de médecine.

Madame FASSOT fait acte de candidature pour le pôle Santé. Elle est chercheuse CNRS au sein de l'unité MITOVASC. Elle travaille en pré-clinique sur les impacts de la chirurgie bariatrique et l'obésité chez la mère et ses enfants. Elle est également directrice de l'école doctorale Biologie Santé sur Angers.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Madame Céline FASSOT est élue représentante du pôle santé au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 21 voix pour, 17 voix contre et 1 vote blanc.

2.7 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle MathSTIC

Madame GROLLEAU annonce que monsieur STUPFLER fait acte de candidature pour le pôle MathSTIC. Il est PU au département de mathématiques et au laboratoire angevin de recherche en mathématiques, le LAREMA, faisant partie de la SFR MatchSTIC. Il a exercé à Aix Marseille Université, à l'Université de Nottingham et à l'ENSAI de Rennes. Il coordonne le pôle angevin du projet ANR EXSTA et codirige actuellement trois doctorants en thèse et un postdoctorat sur plusieurs sites en France et à l'étranger. Ses recherches portent sur les mathématiques, le calcul numérique, les sciences de la vie et de la terre, les finances, l'assurance et le droit. Il serait ravi d'apporter son expérience au bureau de la CR.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur Gilles STUPFLER est élu représentant du pôle MathSTIC au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 28 voix pour, 8 voix contre et 3 votes blancs.

2.8 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle LL-SHS

Monsieur MARCILLOUX fait acte de candidature pour le pôle LL-SHS. Il est PU d'archivistique et membre du laboratoire TEMOS. Il a notamment dirigé l'école doctorale STT et en a retiré une expérience sur le doctorat, un attachement au rôle et à la place des doctorants et une certaine habitude de travail. Par ailleurs, il travaille sur les usages sociaux et la diversité des formes de vie sociale des archives, ce qui l'amène à être tourné vers la pluridisciplinarité. Il est également attaché à la responsabilité sociale des chercheurs.

Monsieur TAILLEFAIT fait acte de candidature pour le pôle LL-SHS. Il est PU de droit public et il est passé par les universités du Mans et de Caen avant d'arriver à Angers. Il a siégé à tout type de commissions au sein de l'Université d'Angers. Il dirige des thèses, participe à des jurys de soutenance de thèse, etc.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur Patrice MARCILLOUX est élu représentant du pôle Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, au 2^{ème} tour, avec 20 voix pour et 18 voix contre.

2.9 Présentation des invités permanents à la CR - information

Madame GROLLEAU annonce que le premier bureau de la CR aura lieu le 18 mars, soit 15 jours avant la CR qui se déroulera le 2 avril 2024. L'objectif est d'envoyer tous les documents aux élus de la CR au moins une semaine avant la séance. Les autres CR auront lieu le 13 mai, le 19 juin et le 1^{er} juillet 2024. Madame GROLLEAU détaille la liste des invités permanents à la CR :

- Le/la Vice-président.e délégué.e à la valorisation
- Le/la Vice-président.e en charge des relations internationales
- Le/la Directeur.rice du Collège Doctoral
- Les Directeurs.rices de composantes
- Les Directeurs.rices de SFR
- La Directrice du SCDA
- Le/la délégué.e Recherche en Santé (à nommer ultérieurement)

2.10 Information sur les élections à venir aux commissions permanentes

Madame GROLLEAU rappelle que les commissions permanentes sont des instances spécialisées par thématique (statuts, évaluation des formations, égalité, relations internationales...). Elles permettent la participation de représentants de l'ensemble de la communauté universitaire au fonctionnement institutionnel de l'Université. Plusieurs membres de commissions permanentes seront élus par la CR parmi ses membres :

- Commission permanente du numérique : 1 représentant de la CR
- Commission permanente des relations internationales : 2 enseignants-chercheurs
- Commission permanente de la Vie d'établissement : 1 enseignant-chercheur (élu par les enseignants-chercheurs de la CR) + 1 doctorant (élu par les doctorants de la CR)
- Comité local de Valorisation : 1 doctorant issu de la CR

Les membres de la CR pourront également être candidats à des commissions permanentes dont les élections relèvent du CA ou de la CFVU, ouvertes soit aux élus des conseils centraux, soit à l'ensemble de la communauté universitaire. Les élections seront organisées en ligne selon le calendrier suivant :

- Appel à candidatures : 25 mars 2024
- Candidatures à déposer jusqu'au 5 avril 2024
- Élections les 10 et 11 avril 2024

2.11 Information sur les élections à venir aux conseils de gestion des services communs

Madame GROLLEAU rappelle que les conseils de gestion des services communs participent à l'administration de ces services. Les services communs de l'Université concernés par ces élections sont les suivantes :

- Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- Le Service Commun de la Documentation et des Archives (SCDA)
- Le Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle (SCAFOP)
- Le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO- IP)
- Le Service de Santé Universitaire (SSU)
- Le Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (UA-Culture)

Les membres de la CR pourront être candidats à ces conseils de gestion, dont les élections relèvent du CA ou de la CFVU, ouvertes soit aux élus des conseils centraux, soit à l'ensemble de la communauté universitaire. Les élections seront organisées en ligne selon le calendrier suivant :

- Appel à candidatures : 25 mars 2024
- Candidatures à déposer jusqu'au 5 avril 2024
- Élections les 10 et 11 avril 2024

2.12 Rappel sur les élections à venir aux sections disciplinaires de l'établissement

Madame GROLLEAU rappelle que le pouvoir disciplinaire est exercé par le Conseil académique (articles R. 712-9 et R. 811-10 du code de l'éducation). Chaque établissement comprend deux sections disciplinaires :

- Une section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants, pour les manquements aux obligations statutaires des enseignants
- Une section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, pour les fraudes ou tentatives de fraudes à l'inscription ou à l'examen, ainsi que les atteintes au bon fonctionnement, à l'ordre ou la réputation de l'Université

Les sections disciplinaires sont constituées au sein du Conseil académique qui regroupe les membres de la CR et de la CFVU. Le bon fonctionnement des sections disciplinaires est indispensable au bon fonctionnement de l'Université. L'appel à candidature a été adressé par mail le 27 février dernier et les candidatures peuvent être déposées auprès de la cellule institutionnelle jusqu'au 13 mars 2024, jour de l'élection en Conseil académique, y compris en séance.

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- 4 sièges à pourvoir pour le PU ou personnels assimilés (parité requise)
- 4 sièges à pourvoir pour les MCF, ou personnels assimilés titulaires (parité requise)
- 8 sièges à pourvoir pour les étudiants (parité requise)

Il n'est pas possible d'être membre de la section disciplinaire des usagers et de la cellule violences, discriminations et harcèlement.

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

- 4 sièges à pourvoir pour les PU ou personnels assimilés (parité requise)
- 4 sièges à pourvoir pour les MCF, ou personnels assimilés titulaires (parité requise)
- 2 sièges à pourvoir pour les représentants titulaires des « autres enseignants » (parité requise)

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

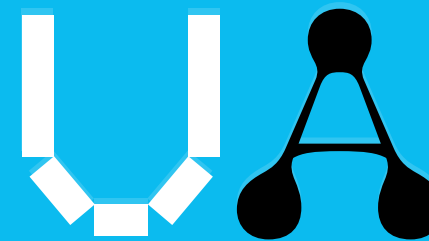
La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU
Signé

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 11 mars 2024

Commission recherche du 11 mars 2024



université
angers



Ordre du Jour

1. Informations

- Présentation des membres élus à la CR

2. Affaires générales et statutaires

- Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la CR – information
- Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente
- Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR
- Élection d'un représentant par pôle de recherche (5 pôles) au bureau de la CR, désigné par la CR en son sein
- Présentation des invités permanents à la CR - information
- Information sur les élections à venir aux commissions permanentes
- Information sur les élections à venir aux conseils de gestion des services communs
- Rappel sur élections à venir aux sections disciplinaires de l'établissement

3. Questions diverses

1 - Informations

- . Rôle de la Commission de la recherche
- . Présentation des membres élus de la CR

Rôle de la Commission Recherche

La Commission de la Recherche du Conseil académique

- adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration.
- adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants.es de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.
- fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche.
- est consultée sur les critères d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche.

Composition

- 40 membres + la présidente
- En cas de partage égal des voix, la présidente a voix prépondérante.

Présentation des membres élus de la CR

Collège A

Mme Sandra CAMUS
M. Antony TAILLEFAIT
M. Patrice MARCILLOUX
M. Philippe DUHAMEL
Mme Anne-Rachel HERMETET
M. David CANEVET
Mme Marie-Agnès JACQUES
M. Gilles STUPFLER
M. Nicolas MERCIER
M. Jean-Baptiste FASQUEL
M. Patrick VAN BOGAERT
M. Frédéric LAGARCE
Mme Aline SCHMIDT
M. Jérôme BOURSIER

Collège B

Mme Sophie LAMBERT-WIBER
Mme. Aude DUCROQUET
Mme Frédérique LE NAN
Mme Laure PERCHEPIED
M. Alain PAGANO
Mme Céline FASSOT
M. Jean-Christophe GIMEL

Collège C

M. Clément MARIE DIT CHIROT
M. Marcelo PIRES NEGRAO
Mme Sandra CONTAMINA
M. Antoine GOUJON
M. Olivier GOUDET
Mme Céline BRIS

Collège D

M. Michel BARBEROUSSE

Collège E

Mme Marie-Françoise GERARD
M. Stéphane AMIARD
Mme Manon BONNET

Collège F

M. Pierre SECOUE

Collège usagers

M. Alix MARCHAUD (*titulaire*)
Mme Elsa COUTON (*suppléante*)
Mme Soline BUTIN (*titulaire*)
M. Nathan GAUTHIER (*suppléant*)



2- Affaires générales et statutaires

- Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la CR – information
- Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente
- Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR
- Élection d'un représentant par pôle de recherche (5 pôles) au bureau de la CR, désigné par la CR en son sein
- Présentation des invités permanents à la CR - information
- Information sur les élections à venir aux commissions permanentes
- Information sur les élections à venir aux conseils de gestion des services communs
- Rappel sur élections à venir aux sections disciplinaires de l'établissement

Personnalités Extérieures

Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la CR

Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la commission de la recherche

- **Une personnalité extérieure** représentant **les activités économiques**
Angers French Tech / **Mme Corine Busson-Benhammou** – Directrice générale
- **Deux personnalités extérieures** représentant **les grands services publics**
CHU Angers / **Mme Valérie Ugo** – Vice-Présidente Recherche (PU-PH)
CNRS / **M. Rémi Carles** – DR CNRS à IRMAR (Rennes) - Membre élu et président du conseil scientifique de l'Insmi (Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions).

Personnalités Extérieures

Election d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel

Election d'1 personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la présidente

Terre des sciences / M. Vincent MILLOT - Directeur

Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR

- Proposition de la présidente à la fonction de **vice-présidente en charge de la Recherche**

Pr. Sandra Camus

Election à la majorité absolue des suffrages exprimés

Bureau de la Commission Recherche

Élection d'un représentant par pôle de recherche

- Composition du Bureau de la CR
- Rôle du Bureau de la CR
- Election d'un représentant par pôle de recherche, désigné par la CR en son sein
- Calendrier

Composition du Bureau de la CR

Le Bureau de la Commission de la Recherche comprend :

- Le/La président.e
- Le/La Vice-président.e en charge de la recherche
- Le/La Vice-président.e en charge de la valorisation scientifique
- **1 membre de la Commission de la Recherche par pôle de recherche**
- Les directeurs.rices de SFR, en qualité d'invités

La DRIED et la Direction Générale des Services assistent aux réunions du Bureau.

Peuvent être invités, en fonction de l'ordre du jour :

- *le/la Vice-président.e en charge des relations internationales,*
- *le/la Directeur.rice du Collège Doctoral*
- *le/la délégué.é Recherche en Santé*
- *un représentant du volet environnement en qualité d'invité*

Rôle du Bureau de la CR

Rôle du Bureau de la Commission de la Recherche :

Participation à la préparation et à la mise en œuvre des décisions de la Commission de la Recherche

- Propose le calendrier et les modalités de mise en œuvre des actions liées à la stratégie scientifique de l'établissement et à l'accompagnement des unités de recherche
- Elabore une proposition de budget de la recherche : les crédits scientifiques et le financement de la politique scientifique
- Propose une sélection et un classement des moyens UA pour la recherche
- Propose une sélection et un classement des contrats doctoraux financés par l'université et les collectivités locales
- Propose les critères de sélection et les attributions des primes PEDR
- Propose un classement et un avis sur les délégations CNRS et CRCT

Élection des membres du Bureau de la CR

Désignation en son sein par la CR d'un membre de la CR par pôle de recherche

POUR ELECTION

POLE DE RECHERCHE	NOM CANDIDATS	ELUS
Pôle Végétal-Environnement	Laure Perchepied	Laure Perchepied
Pôle Santé	Aline Schmidt Céline Fassot	Céline Fassot
Pôle Matériaux	David Canevet Nicolas Mercier	David Canevet
Pôle MathSTIC	Gilles Stupfler	Gilles Stupfler
Pôle LLSHS	Patrice Marcilloux Antony Taillefait	Patrice Marcilloux

Invités permanents à la Commission de la Recherche

Présentation des invités permanents à la Commission de la Recherche :

- Le/la Vice-président.e délégué.e à la valorisation
- Le/la Vice-président.e en charge des relations internationales
- Le/la Directeur.rice du Collège Doctoral
- Les Directeurs.rices de composantes
- Les Directeurs.rices de SFR
- La Directrice du SCDA
- Les autres partenaires :
 - **Le/la délégué.e Recherche en Santé (à nommer ultérieurement)**

POUR INFORMATION

Calendrier de la Commission de la Recherche

Calendrier des séances de la Commission de la Recherche

Dates	Horaires prévisionnels
Mardi 02 avril 2024	14h30
Lundi 13 mai 2024	14h30
Lundi 10 juin 2024	14h30
Lundi 01 juillet 2024	14h30

Calendrier des séances du Bureau de la CR

Calendrier des Bureaux de la Commission de la Recherche :

Dates	Horaires prévisionnels	Lieu
Lundi 18 mars 2024	12h00 – 14h00	Salle du Conseil - Polytech
Lundi 06 mai 2024	12h00 – 14h00	Salle du Conseil - DEG
Lundi 03 juin 2024	12h00 – 14h00	Salle du Conseil - Polytech
Jeudi 24 juin 2024	12h00 – 14h00	Salle du Conseil - DEG

Elections à venir

- Information sur les élections à venir aux commissions permanentes
- Information sur les élections à venir aux conseils de gestion des services communs
- Rappel sur élections à venir aux sections disciplinaires de l'établissement

Information sur les élections aux commissions permanentes

Les commissions permanentes sont des instances spécialisées par thématique (statuts, évaluation des formations, égalité, relations internationales...). Elles permettent la participation de représentants de l'ensemble de la communauté universitaire au fonctionnement institutionnel de l'Université

- Plusieurs membres de commissions permanentes seront élus par la CR parmi ses membres :
 - Commission permanente du numérique : 1 représentant de la CR
 - Commission permanente des relations internationales : 2 EC
 - Commission permanente de la Vie d'établissement : 1 EC (*élu par la EC de la CR*) + 1 doctorant (*élu par les doctorants de la CR*)
 - Comité local de Valorisation : 1 doctorant issu de la CR

- Les membres de la CR pourront également être candidats à des commissions permanentes dont les élections relèvent du Conseil d'administration ou de la Commission de la formation et de la vie universitaire, ouvertes soit aux élus des conseils centraux, soit à l'ensemble de la communauté universitaire

- Les élections seront organisées en ligne selon le calendrier suivant :
 - Appel à candidatures : 25 mars 2024
 - Candidatures à déposer jusqu'au 05 avril 2024
 - Elections les 10 et 11 avril 2024

Information sur les élections aux conseils de gestion des services communs

Les conseils de gestion des services communs participent à l'administration de ces services.

Les services communs de l'Université concernés par ces élections sont :

- le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- le Service Commun de la Documentation et des Archives (SCDA)
- le Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle (SCAFOP)
- le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO- IP)
- le Service de Santé Universitaire (SSU)
- le Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (UA-Culture)

→ Les membres de la CR pourront être candidats à ces conseils de gestion, dont les élections relèvent du Conseil d'administration ou de la Commission de la formation et de la vie universitaire, ouvertes soit aux élus des conseils centraux, soit à l'ensemble de la communauté universitaire.

→ Les élections seront organisées en ligne selon le calendrier suivant :

- Appel à candidatures : 25 mars 2024
- Candidatures à déposer jusqu'au 05 avril 2024
- Elections les 10 et 11 avril 2024

Rappel sur élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Conseil académique (articles R. 712-9 et R. 811-10 du code de l'éducation)

Chaque établissement comprend deux sections disciplinaires :

- **Une section disciplinaire** compétente à l'égard des **enseignants, pour les manquements aux obligations statutaires des enseignants**
- **Une section disciplinaire** compétente à l'égard des **usagers, pour les fraudes ou tentatives de fraudes à l'inscription ou à l'examen, ainsi que les atteintes au bon fonctionnement, à l'ordre ou la réputation de l'Université**

Les sections disciplinaires sont constituées au sein du Conseil académique qui regroupe les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Le bon fonctionnement des sections disciplinaires est indispensable au bon fonctionnement de l'Université

Rappel sur élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Comment candidater à la section disciplinaire des usagers :

- 4 sièges à pourvoir pour les professeur.es des universités ou personnels assimilés
- 4 sièges à pourvoir pour les maîtres.esses de conférence, ou personnels assimilés titulaires
- 8 sièges à pourvoir pour les étudiants.es

Cet appel à candidature est réservé aux membres élus du Conseil académique

- Un appel à candidature a été adressé par mail **le 27 février 2024**

Les **candidatures peuvent être déposées** auprès de la cellule institutionnelle (cellule.institutionnelle@univ-angers.fr) **jusqu'au 13 mars 2024**, jour de l'élection en Conseil académique, **y compris en séance**

- **Élection lors du Conseil académique du 13 mars 2024**

POUR INFORMATION



université
angers

Rappel sur élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Comment candidater à la section disciplinaire des enseignants :

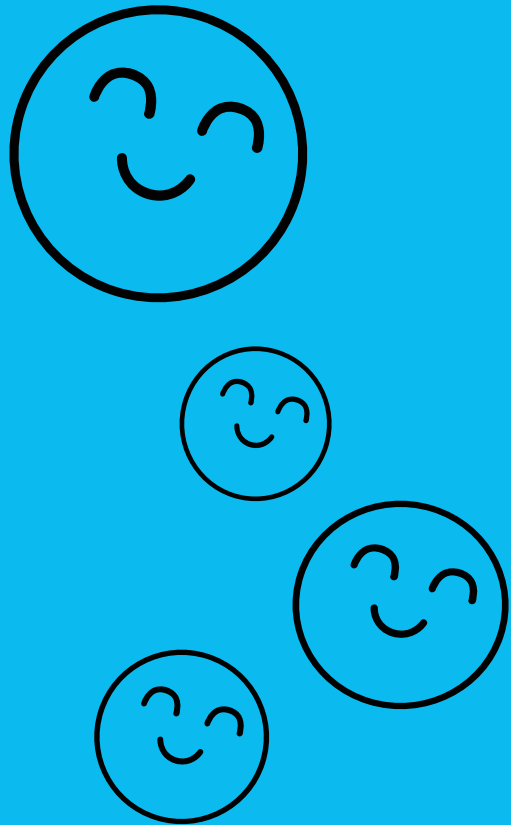
- 4 sièges à pourvoir pour les professeur.es des universités ou personnels assimilés
- 4 sièges à pourvoir pour les maîtres.esses de conférence, ou personnels assimilés titulaires
- 2 sièges à pourvoir pour les représentants titulaires des "autres enseignants«

Cet appel à candidature est réservé aux membres élus du Conseil académique

- Un appel à candidature a été adressé par mail le **27 février 2024**

Les **candidatures peuvent être déposées** auprès de la cellule institutionnelle (cellule.institutionnelle@univ-angers.fr) **jusqu'au 13 mars 2024**, jour de l'élection en Conseil académique, **y compris en séance**

- **Élection lors du Conseil académique du 13 mars 2024**



Calendrier des prochaines séances de la CR

Dates	Horaires
Mardi 02 avril 2024	14h30
Lundi 13 mai 2024	14h30
Lundi 10 juin 2024	14h30
Lundi 01 juillet 2024	14h30

Merci !